

Les différents numéros d'identification des entreprises

Le numéro Siren

Chaque entreprise est identifiée par un numéro unique d'identification : le numéro Siren. Il est utilisé par tous les organismes publics et les administrations en relation avec l'entreprise. Attribué par l'Insee lors de l'inscription de l'entreprise au répertoire Siren, il comporte 9 chiffres. Ce numéro est unique et invariable.

Il se décompose en trois groupes de trois chiffres attribués d'une manière non significative en fonction de l'ordre d'inscription de l'entreprise. Ex. : 321 654 987

Le numéro Siret

Le numéro Siret identifie les établissements de l'entreprise. Il se compose de 14 chiffres correspondant : au numéro Siren, et, au numéro NIC (numéro interne de classement), comportant 5 chiffres : les quatre premiers correspondent au numéro d'identification de l'établissement ; le cinquième chiffre est une clé.

Ex. : 321 654 987 1231 5

321 654 987 numéro Siren

1231 5 numéro NIC.

Le numéro NIC identifie chaque établissement de l'entreprise. Le numéro Siret doit figurer sur les bulletins de salaires des salariés dépendant de l'établissement concerné. Il peut être obtenu à partir du numéro Siren sur le site internet de l'Insee.

Le code APE

Le code APE (activité principale exercée) de la Naf (nomenclature des activités française) est attribué à chaque entreprise par les services de l'Insee, en référence à la nomenclature d'activités européenne NACE à 4 chiffres complété par une lettre pour chaque pays. Il comporte 5 caractères. Son attribution est réalisée par l'Insee uniquement à des fins statistiques ; il peut fournir une présomption d'exercice de l'activité correspondante au code mais n'en a pas la preuve. Il doit être mentionné sur les bulletins de paie des salariés. Son attribution peut avoir des incidences au cours de la vie de l'entreprise : pour la détermination de la convention collective applicable par exemple, ou pour l'accès à certains dispositifs d'aides.

Exemple NAF : 4519Z pour commerce et réparation automobile PL.

Le numéro de TVA intracommunautaire

Il s'agit d'un numéro individuel attribué par l'administration fiscale aux personnes assujetties à la TVA. La mention de cet " identifiant " a pour objet de garantir les échanges entre les assujettis à la TVA au sein de l'Union européenne. Il comporte 2 lettres et 11 chiffres se composant de la façon suivante :

Ex. : FR XX XXX XXX XXX
 Code pays clé informatique numéro Siren

Ce numéro individuel d'identification est : national, unique et invariable, et, vérifiable par le biais de serveurs télématiques de consultation des bases de données des assujettis à la TVA établis dans les Etats membres de l'Union européenne. La Commission européenne propose gratuitement sur son site internet un système de vérification de la validité d'un numéro de TVA intracommunautaire.

Il doit figurer obligatoirement sur toutes les factures établies par l'entreprise quel que soit le lieu de la vente ou de la prestation concernée. Enfin, il figure de manière réimprimée sur les déclarations de TVA.

Les numéros RCS, RM, RSEIRL

Toute personne immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS), au Répertoire des métiers (RM) ou inscrite au registre spécial des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (RSEIRL) (cas des professionnels libéraux et des auto-entrepreneurs non immatriculés au RCS ou au RM) doit porter sur ses documents professionnels son numéro RCS, RM ou RSEIRL.

Pour les commerçants et sociétés immatriculées au Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Ex. : RCS PARIS 321 654 987RCS : registre du commerce et des sociétés.

VILLE : lieu d'immatriculation

321 654 987 : numéro Siren.

Pour les personnes immatriculées au Répertoire des métiers (RM)

Ex. : 321 654 987 RM 012

321 654 987 : numéro Siren.

RM : répertoire des métiers.

012 : groupe de chiffres désignant la chambre de métiers et de l'artisanat.